

# Conditions Générales de Vente

## Désignation

La société LBCM désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 126 boulevard Voltaire PARIS 75011. LBCM met en place et dispense des formations pour adultes, des formations inter et intra entreprises à distance, en présentiel, en résidentiel ou sur site.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de LBCM
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société LBCM pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Contractualisation et attestation

Pour les formations entrant dans le champ de la formation professionnelle, la société LBCM s'engage à fournir un contrat ou une convention au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société LBCM, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence et un certificat de réalisation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Pour les formations n'entrant pas dans le champ de la formation professionnelle, l'inscription se matérialise par un formulaire d'inscription en ligne et une confirmation d'inscription par courriel.

## Prix et modalités de paiement

Le prix des formations entrant dans le champ de la formation professionnelle est indiqué en euros et sont exonérés de TVA. Le prix des formations n'entrant pas dans le champ de la formation professionnelle est indiqué en euros TTC incluant une TVA à 20%.

un acompte d'un minimum de 30% est à régler pour confirmer l'inscription à une formation. Les règlements peuvent être effectués par virement bancaire ou par chèque. Le paiement du solde est à effectuer au plus tard au terme de la formation. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. Ses modalités sont reprises dans les contrats et conventions de formation.

## Prise en charge

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement lors de l'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;

- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de démarrage de la formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au Client. En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

### Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Pour les formations entrant dans le champ de la formation professionnelle, l'annulation d'une séance de formation est possible, selon les conditions d'annulation fixés dans le contrat ou la convention de formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse [contact@pleinementconscient.com](mailto:contact@pleinementconscient.com). La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

Si le bénéficiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat ou la convention de formation professionnelle sont résiliés. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Pour les formations n'entrant pas dans le champ de la formation professionnelle, les conditions ci-dessous s'appliquent :

- Si l'annulation de l'inscription est signifiée au moins 30 jours avant le début du programme, l'acompte versé est remboursé.
- Si l'annulation survient entre 30 jours et 7 jours avant le début de la formation, l'acompte versé est conservé.
- Si l'annulation survient entre 7 jours et le début de la formation, la totalité du prix de la formation est dû.

### Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la formation. L'organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte. L'organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la formation à l'exclusion de tout autre coût.

L'organisme de formation peut être contraint d'annuler une formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérées comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que les formateurs de l'organisme de formation peuvent être amenés à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

### Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### Modalités de Formation

L'organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des formations sont précisées sur tous les supports de communication sur lesquels

L'organisme de formation s'appuie pour présenter son offre.

Les Formations INTER peuvent être assurées dans les locaux de l'organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations INTRA peuvent être assurées dans les locaux du client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard). Dans tous les cas, l'organisme procédera à une vérification des moyens avant tout démarrage de formation.

Les participants des formations réalisées dans l'organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Si la formation se déroule en dehors des locaux de l'organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

### Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société LBCM sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. La société LBCM s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

### Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l'organisme de formation (adresse postale : 126 boulevard Voltaire, 75011 PARIS; [contact@pleinementconscient.com](mailto:contact@pleinementconscient.com)), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

### Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société LBCM et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.